
Date de Convocation

26/08/2025

Date d’Affichage

28/08/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 17

Présents 13

Votants 15

OBJET :

**Demande de fonds de
concours à la
communauté de
communes Pévèle
Carembault pour la
démolition de
l’ancienne école
maternelle,
préalablement aux
travaux de
réaménagement du
centre bourg**

L’an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à 19h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER,
Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie
VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE,
Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Gilles RONSE, Valérie
DEVENDEVILLE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales
qui permet l’octroi de fonds de concours d’un EPCI à des
communes membres et réciproquement,

Vu l’article L 5214-16-V du code général des collectivités
territoriales,

Vu le dispositif de fonds de concours mis en place par la
Communauté de communes.

Considérant que la Commune d’Ennevelin peut bénéficier d’un
fonds de concours de 170 243 €.

Considérant que la commune a déjà obtenu 34 255 € sur cette
enveloppe en 2024 pour le financement de son aire de jeux,
et qu’un montant de 104 851,17 lui a été octroyé en 2025
pour son programme de travaux de voirie ;

Considérant qu’il reste donc un solde disponible de
31 136,58 €

Considérant que la commune travaille actuellement à
l’élaboration de son projet de réaménagement du centre-
bourg, travail mené en collaboration avec le service voirie de
Pévèle Carembault,

Considérant que ce projet ne pourrait être mis en œuvre sans
la réalisation préalable de la démolition du bâtiment vétuste
situé sur la Place Jean Moulin, qui est l’ancienne école
maternelle inutilisée depuis plusieurs années,

Considérant que cette démolition sera le premier acte visant à
la désimperméabilisation de la place Jean Moulin,

Où l’exposé de son Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal :

DECIDE (par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 15 VOTANTS) :

- D'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault, pour le projet de démolition de l'ancienne école maternelle, préalable aux travaux d'aménagement du centre-bourg

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses HT :

Consignation des réseaux	1 906,27 €
Maîtrise d'œuvre	9 600,00 €
Modification de l'éclairage public de la place	5 663,50 €
Mission SPS	2 000,00 €
Travaux de démolition	47 000,00 €
Total	66 169,77 €

Recettes :

Fonds de concours CCPC (47,05 % du HT)	31 136,58 €
Autofinancement (52,95 % du HT)	35 033,19 €
Total des recettes	66 169,77 €

Fait et délibéré à Ennevelin, le 2 septembre 2025

Le Maire, Michel DUPONT

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS

